



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°7

« MOYENS MIS EN PLACE POUR REALISER UN PANSEMENT SIMPLE CHEZ LE PATIENT DIABETIQUE »

DESTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justificatif du thème

Observance des bonnes pratiques dans un soin à risque (problème de santé publique)
Augmentation du nombre de patients diabétiques, dans les cabinets de podologie.

Les références spécifiques

- Le pansement individualisé CCLIN SUD-OUEST novembre 2004
- Les pansements HAS avril 2011
- Recommandations SFHH septembre 2010
- Hygiène au quotidien dans les établissements médico-sociaux CCLIN PARIS NORD 2011
- Recommandations de bonnes pratiques ALFEDIAM 2004

Objectif d'amélioration

Améliorer la prise en charge des patients diabétiques, nécessitant la réalisation ou la réfection d'un pansement simple.

Méthode utilisée

Audit clinique ciblé.

Durée

3 séances de 3 heures environ sur 8 mois.

Impact

Diminuer le risque lié à la prise en charge de ces patients au sein des cabinets de podologie.
Favoriser l'intégration du podologue au sein de l'équipe multidisciplinaire.